



Strasbourg, le 15 novembre 2019  
[tpvs10f\_2019.docx]

**T-PVS(2019)10**

CONVENTION RELATIVE A LA CONSERVATION DE LA VIE SAUVAGE  
ET DU MILIEU NATUREL DE L'EUROPE

**Comité permanent**

39<sup>e</sup> réunion  
Strasbourg, 3-6 décembre 2019

---

**REUNION DU GROUPE D'EXPERTS  
DES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES**

24-25 juin 2019  
Batumi (Géorgie)

**- RAPPORT DE REUNION -**

*Note du Secrétariat préparée par  
la Direction de la Participation démocratique*

Le Comité permanent est invité à:

- prendre note de rapport de la réunion du Groupe d'experts des espèces exotiques envahissantes (EEE) et remercier chaleureusement les autorités géorgiennes pour l'aimable accueil de la réunion;
- prendre note des progrès dans l'élaboration de nouveaux outils et orientations non contraignants pour gérer et combattre les espèces exotiques envahissantes;
- prendre note des conclusions de l'étude sur les pathogènes exotiques et les pathogènes disséminés par les EEE, ainsi que des travaux futurs envisageables dans ce domaine;
- examiner et, le cas échéant, adopter le projet de Recommandation n° ... (2019) sur les pollinisateurs et les EEE.

## **1. OUVERTURE DE LA REUNION PAR LE PRESIDENT ET PAROLES DE BIENVENUE DES AUTORITES GEORGIENNES**

M. Wojciech Solarz (Pologne), Président du Groupe d'experts, ouvre la réunion, souhaite la bienvenue à tous les participants et remercie les autorités géorgiennes d'accueillir la réunion. La bienvenue est également chaleureusement souhaitée aux participants par M. Iuri Nozadze, vice-Ministre de la Protection de l'environnement et de l'agriculture de la Géorgie. M. Nozadze se félicite de l'organisation de cette réunion dans son pays, confirme l'engagement fort de la Géorgie dans la mise en œuvre de ses obligations dérivées de la Convention de Berne et met l'accent sur les activités de mise en place du Réseau Émeraude de zones d'intérêt spécial pour la conservation.

M. Merab Khalvashi, Recteur de l'université d'État Shota Rustaveli de Batoumi, qui a aimablement offert d'accueillir la réunion souhaite, lui aussi, la bienvenue aux participants, ainsi qu'une réunion fructueuse et un bon séjour à Batoumi. Il explique également que l'Adjarie, la région de Géorgie où se situe Batoumi, est confrontée à de nombreuses invasions biologiques d'espèces exotiques et est à la pointe de la lutte contre les nouvelles colonisations et dissémination et de la gestion des invasions existantes.

## **2. ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour de la réunion est adopté sans amendement. Le Secrétariat indique que certains orateurs annoncés pour cette réunion n'ont pas pu se rendre à Batoumi mais ont transmis un enregistrement de leur exposé.

## **3. OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS DE LA REUNION**

Le Secrétariat rappelle que le Groupe d'experts des EEE de la Convention de Berne est actif depuis plus de 15 ans. Ces dernières années, ses travaux ont essentiellement visé à soutenir les Parties dans la mise en œuvre de la Stratégie européenne pour l'éradication des EEE, avec l'identification des voies d'introduction et l'élaboration, en collaboration avec des experts et des organisations partenaires, de documents d'orientation comme les Codes de conduite, sur les possibilités de lutter contre la dissémination des espèces exotiques envahissantes et de les éradiquer. Le Groupe d'experts a pratiquement épuisé les possibilités de cette approche sectorielle adoptée pour élaborer les Codes de conduite, hormis pour le commerce électronique, une voie importante d'introduction des EEE.

C'est pourquoi les principaux objectifs de la réunion sont:

- de dresser le bilan de la mise en œuvre de la Stratégie européenne pour l'éradication des espèces exotiques envahissantes;
- d'évaluer le niveau d'application des orientations de la Convention de Berne (Codes de conduite) du point de vue des différentes voies de dissémination des espèces;
- de faciliter les échanges de bonnes pratiques et des leçons apprises dans l'application des Codes de conduite et la mise en œuvre de mesures de lutte contre les EEE au plan national;
- d'examiner et, le cas échéant, d'approuver un document d'orientation de la Convention de Berne sur les EEE et le commerce électronique et d'orientations sur la communication à propos des EEE et de les soumettre pour adoption éventuelle par le Comité permanent lors de sa 39<sup>e</sup> réunion;
- d'identifier de nouveaux domaines d'activité pour les travaux futurs de la Convention.

## **4. LES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES EN GEORGIE**

Le Dr Irakli Shaygulidze, Directeur du Centre géorgien de Recherches sur la biodiversité & la conservation (NACRES), fait un exposé sur les espèces exotiques envahissantes en Géorgie ainsi que les principales priorités du pays pour leur éradication. Il ajoute que la Géorgie commence à accorder une grande attention à la prévention des invasions d'EEE et que l'expérience d'autres pays, notamment dans l'identification des voies d'introduction et la mise en œuvre des outils non contraignants de sensibilisation de divers secteurs, est extrêmement importante. La visite sur le terrain dans un des parcs nationaux de la Géorgie, le Parc national de Mtirala près de Batoumi, le deuxième jour de la réunion, fournit une excellente occasion d'associer la théorie à la pratique.

## 5. PROGRES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE EUROPEENNE SUR LES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Avant la réunion, le Secrétariat a distribué un modèle pour les rapports des Parties sur l'application de la Stratégie européenne sur les EEE (T-PVS/Inf(2019)9). Le Secrétariat a préparé une synthèse de tous les rapports nationaux communiqués (document T-PVS/Inf(2019)11) assortie d'une analyse des réponses (document T-PVS/Inf(2019)16) qui résume les progrès accomplis au plan national. Au cours de la réunion, certaines Parties présentent un résumé oral de leurs rapports et discutent des initiatives récentes ou en cours, ce qui offre une excellente occasion d'échanger sur les leçons apprises et les défis actuels.

Certains représentants nationaux communiquent des informations sur les projets en cours, comme le projet turc de gestion des EEE dans l'environnement marin et terrestre et dans les eaux intérieures de la Turquie, présenté par le Dr İrfan Uysal du Ministère turc de l'Agriculture et de la sylviculture. Il invite la Convention à consacrer davantage d'efforts aux EEE dans les environnements marins à l'avenir. La présentation sur les progrès dans l'application du Règlement 1143/2014 de l'UE relatif aux espèces exotiques envahissantes, par M. Spyridon Flevaris, Responsable de politiques à la DG Environnement de la Commission européenne, est particulièrement pertinente. M. Flevaris annonce la dernière mise à jour de la liste des espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union, l'actuel cycle de rapports sur les EEE et l'état d'avancement du premier cycle de rapports sur la mise en œuvre du Règlement, prévu par son Article 24 et en particulier sur les systèmes de surveillance mis en place au niveau national, sur la liste des espèces préoccupantes dans chaque État, et sur les plans d'action lancés pour lutter contre les espèces EEE, etc.

Mme Johnna Niemivuo-Lahti, du ministère de l'Agriculture et des forêts de la Finlande et Mme Melanie Josefsson, de l'Agence suédoise de l'environnement, présentent la campagne d'information lancée récemment contre les espèces exotiques envahissantes dans l'Arctique (<https://www.stoparcticaliens.com/>). La campagne comprend un film qui alerte le public à la grande vulnérabilité de l'environnement arctique et conseille aux visiteurs des mesures faciles et efficaces pour prévenir l'introduction d'espèces exotiques potentiellement dommageables pour cet environnement.

Outre les Parties, des partenaires de longue date de la Convention présentent également leur expérience de la mise en œuvre des Codes de conduite pertinents de la Convention de Berne. M. Tom Van De Maele présente un rapport de la Fédération des Associations de chasse et de conservation de la faune sauvage de l'UE (FACE) concernant son expérience dans l'application du Code conduite européen sur les EEE et la chasse. Son rapport détaillé peut être consulté [ici](#).

M. Kevin Smith, Responsable de programme à l'UICN pour les espèces exotiques fait, dans une présentation enregistrée, un rapide bilan de la mise en œuvre du programme de Classification des impacts environnementaux des taxons exotiques (EICAT) de l'UICN. Il précise que les travaux du programme EICAT font suite à une demande exprimée par les Parties à la CBD lors de la COP XII, qui souhaitait un système de classification des EEE selon leur nature et l'ampleur de leurs impacts. Le programme EICAT propose ainsi une méthode objective et transparente de classification des taxons exotiques selon l'ampleur et le type de leurs conséquences négatives sur la biodiversité indigène. Il entend faciliter l'identification des taxons d'après l'intensité de leur impact, signaler ceux qui ont des conséquences importantes, faciliter la comparaison de ces impacts entre les régions et les taxons, faciliter la prédiction des impacts et contribuer à la définition de priorités dans les mesures de gestion.

EICAT classe les espèces selon l'ampleur de leur impact sur l'environnement à partir de critères semi-quantitatifs et définit 5 catégories d'impact – massif, majeur, modéré, mineur et minime. EICAT vise par conséquent tous les mécanismes d'impact potentiel, c'est-à-dire la manière dont les EEE affectent l'environnement, comme l'engrèvement biologique, pour évaluer la magnitude de ces impacts aux niveaux des individus, des populations et des communautés.

M. Smith précise que ces évaluations ont déjà été réalisées pour des amphibiens, des bambous, des mammifères, des oiseaux, des gastéropodes et quelques plantes. Les évaluations et les catégories d'EICAT seront publiées dans la Base de données mondiale des espèces envahissantes de l'UICN, qui existe déjà. Des consultations et des discussions sont en cours afin que l'EICAT devienne une norme adoptée de l'UICN, éventuellement lors du Conseil de l'UICN, fin 2019.

## **6. ÉLABORATION DE NOUVEAUX OUTILS NON CONTRAIGNANTS DE PREVENTION DE LA DISSEMINATION D'EEE EN EUROPE**

Sur proposition du Groupe d'experts des EEE lors de sa 12<sup>e</sup> réunion, en 2017, la Convention de Berne a commandé l'élaboration de deux nouveaux documents d'orientation non contraignants: (1) sur le commerce électronique et les EEE et (2) sur la communication à propos des EEE.

M. Andrea Monaco, consultant de la Convention de Berne, présente dans un enregistrement la version préliminaire des Orientations sur le commerce électronique et les EEE. Il décrit d'abord la méthodologie et les définitions utilisées dans ses recherches en ligne sur les espèces d'EEE disponibles à la vente en Europe (pays de l'UE). Il rappelle ensuite les objectifs des documents – de proposer des orientations sur les mesures non contraignantes qui devraient être adoptées afin de limiter l'incidence du commerce électronique en tant que voie d'introduction d'espèces exotiques envahissantes à l'échelle nationale et régionale. M. Monaco présente ensuite les 5 principes directeurs des actions recommandées à appliquer par les autorités nationales, mais essentiellement par ceux qui participent à faire respecter la bonne gestion et la réglementation du commerce électronique. Le projet de document d'orientation peut être consulté [ici](#).

Mme Camilla Orlandi, consultante de la Convention de Berne, présente elle aussi dans un enregistrement l'avant-projet d'Orientations sur la communication à propos des EEE. Elle note que la manière dont nous communiquons sur des problèmes pour lesquels nous avons besoin de l'assistance et du soutien du public et des parties prenantes doit suivre un certain nombre de règles. C'est particulièrement vrai en matière d'éradication des espèces exotiques envahissantes en raison des nombreux conflits qui peuvent surgir. Dès lors, le projet d'orientations propose une boîte à outils aux autorités chargées d'informer et de sensibiliser sur les problèmes d'EEE, ainsi qu'une section reprenant les messages essentiels à transmettre. Le projet de document peut être consulté [ici](#).

Le Groupe procède à un examen approfondi des deux outils non contraignants proposés. Il conclut que celui sur le commerce électronique et les EEE constitue un très bon projet de document, élaboré à l'aide d'une méthodologie rigoureuse et proposant de bonnes recommandations pratiques aux Parties à la Convention pour limiter l'introduction d'EEE via cette voie d'introduction importante et complexe. Les participants décident que ce document doit être une nouvelle fois diffusé pour commentaires, y compris auprès des collègues des Secrétariats d'autres conventions du domaine de la diversité biologique, comme la CDB et la CITES, dont les observations et les suggestions peuvent être précieuses.

Concernant le projet d'orientation sur la communication à propos des EEE, le document a été publié quelque jours à peine avant la réunion du Groupe, qui conclut qu'un travail supplémentaire est nécessaire notamment pour étudier et mettre en valeur les exemples de bonnes pratiques dans une section distincte. Le Groupe propose également que le document soit développé pour proposer des conseils concrets et mettre davantage l'accent sur la manière de développer et d'entretenir de bonnes relations de travail avec les secteurs identifiés comme des voies d'introduction d'EEE.

Les deux projets de documents d'orientation seront à nouveau diffusés pour commentaires auprès de toutes les Parties à la Convention de Berne est réexaminés par la réunion du Groupe restreint d'experts des EEE, qui devrait se tenir en 2020, avant son adoption éventuelle par le Comité permanent.

## **7. PROJET D'ETUDE SUR LES PATHOGENES EXOTIQUES ET LA VIE SAUVAGE EN EUROPE**

Le Secrétariat rappelle que l'étude sur les pathogènes exotiques et la vie sauvage en Europe a été commandée par la Convention suite à une proposition du Groupe d'experts des amphibiens et des reptiles, qui estimait qu'il existe manifestement un lien entre les pathogènes qui affectent l'herpétofaune et les EEE.

M. Ricardo Scalera, consultant de la Convention de Berne présente, dans un enregistrement, l'avant-projet de son étude qui peut être consultée [ici](#). Il rappelle que les EEE et les maladies infectieuses émergentes se conjuguent pour aggraver la perte de diversité biologique et qu'il est indispensable de mieux harmoniser et coordonner les diverses mesures des pouvoirs publics des deux domaines concernés, les EEE et les maladies infectieuses émergentes, pour garantir une gestion efficace des menaces correspondantes.

Il ajoute qu'il faut s'attaquer aux lacunes dans les connaissances sur la relation entre les organismes exotiques pathogènes et la dissémination des pathogènes par les EEE, clarifier les mesures des pouvoirs publics et assurer une meilleure intégration des efforts consentis dans les différentes disciplines concernées. L'objectif du document est de brosser un tableau des enjeux et d'aider la Convention de Berne et ses Parties

à mener une réflexion plus vaste sur les mesures de sauvegarde et les recommandations politiques et législatives que pourrait promouvoir la Convention de Berne. M. Scalera fait une présentation détaillée de son avant-projet d'études qui décrit le cadre politique et législatif, y compris au niveau de l'UE, ainsi que les principales lacunes et contraintes et propose, sous forme de recommandations, des idées d'actions futures.

Le Secrétariat informe le Groupe que le document sera diffusé pour commentaires au Groupe d'experts des EEE et au Groupe d'experts des amphibiens et des reptiles peu après la pause estivale. Le document sera finalisé au cours de l'automne en vue de sa présentation éventuelle à la 39<sup>e</sup> réunion du Comité permanent, pour information. Son adoption pourra être envisagée quand il aura fait objet d'un examen approfondi au cours d'une prochaine réunion d'un groupe d'experts de la Convention, probablement en 2020.

Le Groupe salue l'élaboration du document et plusieurs membres indiquent qu'ils attendent avec intérêt de pouvoir commenter le projet.

#### **8. PROPOSITIONS AU COMITE PERMANENT DE LA CONVENTION DE BERNE**

Sur proposition de Mme Melanie Josefsson, de l'Agence suédoise de l'Environnement, le Groupe examine les conséquences négatives des EEE sur les pollinisateurs. Il ressort des rapports nationaux (document [T-PVS/Inf\(2019\)16](#)) que les Parties sont, dans l'ensemble, conscientes des menaces et des impacts négatifs des EEE sur les pollinisateurs, mais qu'elles n'ont lancé aucune initiative directe sur la question, à de rares exceptions près. Dans le cadre des travaux de l'UE sur les EEE, une récente initiative sur les pollinisateurs élabore un document d'orientation pour atteindre un objectif spécifique de réduction de l'impact des EEE sur les pollinisateurs. Ce document devrait être publié fin 2019.

Le Groupe convient qu'il est essentiel d'améliorer les connaissances sur les causes du déclin des pollinisateurs indigènes sauvages et propose que le Secrétariat élabore un projet de Recommandation sur les pollinisateurs et les EEE et le diffuse auprès des membres du Groupe pour commentaires en vue de le soumettre, pour adoption, à la 39<sup>e</sup> réunion du Comité permanent. Cette recommandation devrait encourager les autorités nationales à protéger les pollinisateurs (indigènes sauvages ou domestiqués) et à étudier l'impact des EEE sur ces espèces, compte tenu de leur déclin extrêmement important observé ces dernières années en Europe et dans le monde.

#### **9. ELECTIONS DU (DE LA) PRESIDENT(E) ET DU (DE LA) VICE-PRESIDENT(E)**

Le Groupe élit M. Paweł Wąsowicz (Islande) comme nouveau Président du Groupe d'experts.

#### **10. PROCHAINE REUNION DU GROUPE D'EXPERTS DES EEE**

Le Secrétariat annonce qu'en principe, et sous réserve de la validation du Programme d'activités de la Convention de Berne pour 2020-2021, une réunion du Groupe restreint d'experts des EEE devrait se tenir en 2020, tandis que le Groupe d'experts complet composé des délégués des gouvernements se réunira en 2021. Le Secrétariat rappelle que les pays qui souhaiteraient accueillir ces événements sont invités à manifester leur intérêt et à contacter le Secrétariat pour des informations complémentaires.

#### **11. QUESTIONS DIVERSES**

Néant.

#### **12. CLÔTURE DE LA RÉUNION**

Le Secrétariat remercie chaleureusement M. Solarz, Président sortant du Groupe d'experts, pour sa magnifique contribution aux travaux du Groupe, ses orientations et conseils au Secrétariat, sa direction extrêmement animée et son dévouement. Le Secrétariat remercie une fois de plus le pays-hôte, la Géorgie, pour avoir aimablement proposé d'organiser cette réunion à Batoumi.

La réunion est officiellement close par M. Wojciech Solarz, qui affirme qu'il a beaucoup apprécié ses années de présidence du Groupe et espère pouvoir contribuer à ses travaux d'autres manières.

**Annexe 1**

Strasbourg, le 18 juin 2019

T-PVS/Agenda(2019)6

CONVENTION RELATIVE A LA CONSERVATION DE LA VIE SAUVAGE  
ET DU MILIEU NATUREL DE L'EUROPE

**13<sup>e</sup> réunion du  
Groupe d'experts des espèces exotiques envahissantes  
de la Convention de Berne**

Batumi (Géorgie), 24-25 juin 2019

---

**- PROJET D'ORDRE DU JOUR ANNOTÉ -**

*Note du Secrétariat préparée par  
la Direction de la Participation démocratique*

## Contexte

La Convention de Berne a joué un rôle de pionnière dans la coopération intergouvernementale contre la dissémination des espèces exotiques envahissantes en Europe et pour leur éradication grâce à la création, dès 1992, d'un groupe d'experts dédié.

Au fil des années, le Groupe a collecté et analysé les différentes lois nationales sur les espèces envahissantes et a proposé des initiatives d'harmonisation des réglementations nationales sur les espèces introduites en s'intéressant notamment aux définitions, à la portée territoriale des réglementations, à l'énumération des espèces dont l'introduction est indésirable, à l'identification des autorités responsables pour les autorisations, aux conditions de délivrance de telles autorisations et aux contrôles correspondants.

La Convention a adopté sa Stratégie européenne pour l'éradication des espèces exotiques envahissantes et assure régulièrement le suivi de sa mise en œuvre. Afin de promouvoir cette Stratégie le Groupe concentre ses travaux depuis 2009 sur l'identification des voies d'introduction et leur classement par ordre de priorité, et a entrepris d'élaborer des Codes de conduite ciblés pour chacune d'elles. Ces codes de conduite visent à augmenter la prise de conscience de l'impact des EEE et à fédérer les efforts d'un large éventail de parties prenantes (y compris les entreprises commerciales) grâce à des mesures non contraignantes, spécifiques et de bon sens.

## Objectifs de la réunion

La 13<sup>e</sup> réunion du Groupe d'experts des EEE de la Convention de Berne poursuit plusieurs objectifs :

- dresser le bilan de la mise en œuvre de la Stratégie européenne pour l'éradication des espèces exotiques envahissantes ;
- évaluer le niveau d'application des orientations de la Convention de Berne (Codes de conduite) du point de vue des différentes voies d'introduction et de dissémination des espèces ;
- favoriser les échanges de bonnes pratiques et de leçons apprises dans la mise en œuvre des Codes de conduite et l'application des mesures de lutte contre les EEE au plan national ;
- examiner et, le cas échéant, valider un document d'orientation de la Convention de Berne sur les EEE et le commerce électronique et des orientations sur la communication à propos des EEE, et les transmettre pour adoption éventuelle à la 39<sup>e</sup> réunion du Comité permanent ;
- identifier des domaines d'activités futures pour la Convention.

## Format

La réunion comprendra 1,5 jours de travail et une demi-journée sur le terrain, qui sera aimablement organisée par les autorités géorgiennes. La langue de travail sera l'anglais.

A Une demande rapport sera diffusée auprès des Parties contractantes à la Convention de Berne et des Etats observateurs préalablement à la réunion afin de collecter des informations sur l'état de mise en œuvre de la Stratégie et d'identifier des bonnes pratiques dans l'utilisation des Codes de conduite. Les représentants nationaux seront invités à présenter des rapports oralement lors de la réunion (5 minutes maximum pour chacun), afin de fournir des informations de référence pour les discussions qui suivront.

## Participants

Les participants sont les experts des EEE désignés par les gouvernements et les représentants d'institutions/organisations et ONG partenaires de la Convention.



## **Projet d'ordre du jour**

- 13. OUVERTURE DE LA REUNION PAR LE PRESIDENT ET PAROLES DE BIENVENUE DES AUTORITES GEORGIENNES**
  - 13.1 Allocution de bienvenue de M. Wojciech Solarz, Président du Groupe d'experts
  - 13.2 Paroles de bienvenue de M. Iuri Nozadze, vice-Ministre de la Protection de l'environnement et de l'agriculture de la Géorgie
  - 13.3 Paroles de bienvenue de M. Merab Khalvashi, Recteur de l'Université d'État Shota Rustaveli de Batoumi
  - 13.4 Paroles de bienvenue de M. Carl Amirgulashvili, Ministère de la Protection de l'environnement et de l'agriculture de la Géorgie
- 14. ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR**
- 15. INTRODUCTION PAR LE SECRETARIAT: OBJECTIFS DE LA REUNION ET RESULTATS ATTENDUS**
- 16. LES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES EN GEORGIE**
- 17. MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE EUROPEENNE SUR LES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES: RAPPORTS NATIONAUX ET RAPPORTS DES PARTENAIRES**
  - 17.1 Progrès dans l'application du Règlement 1143/2014 de l'UE relatif aux espèces exotiques envahissantes
  - 17.2 Progrès dans la mise en œuvre du programme de Classification des impacts environnementaux des taxons exotiques (EICAT) de l'UICN
  - 17.3 Progress dans l'application du Code conduite de la Convention de Berne sur les EEE et la chasse, par la FACE
- 18. MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE EUROPEENNE SUR LES EEE ET DES CODES DE CONDUITE DE LA CONVENTION DE BERNE A L'ECHELON NATIONAL: RAPPORTS NATIONAUX ET ECHANGES DE BONNES PRATIQUES**
- 19. ÉLABORATION DE NOUVEAUX OUTILS NON CONTRAIGNANTS:**
  - 19.1 projet d'Orientations sur le commerce électronique et les EEE
  - 19.2 projet d'Orientations sur la communication à propos des EEE
- 20. PROJET D'ETUDE SUR LES PATHOGENES EXOTIQUES ET LA VIE SAUVAGES EN EUROPE**
- 21. PROPOSITIONS AU COMITE PERMANENT DE LA CONVENTION DE BERNE: PERSPECTIVES**
- 22. ELECTION DU (DE LA) PRESIDENT(E) ET DU (DE LA) VICE-PRESIDENT(E)**
- 23. PROCHAINE REUNION DU GROUPE D'EXPERTS DES EEE**
- 24. QUESTIONS DIVERSES**
- 25. CLÔTURE DE LA RÉUNION**

## Projet d'ordre du jour annoté

### Lundi 24 juin 2019

TIME	POINT DE L'ORDRE DU JOUR	DOCUMENTS PERTINENTS ET RESULTATS ATTENDUS
9H30-9H55	<p><b>1. OUVERTURE DE LA REUNION PAR LE PRESIDENT ET PAROLES DE BIENVENUE DES AUTORITES GEORGIENNES</b></p> <p>Paroles de bienvenue du Président du Groupe d'experts, du Ministère géorgien de la Protection de l'environnement et de l'agriculture et de l'Université d'État Shota Rustaveli de Batoumi</p>	
9H55-10H00	<p><b>2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</b></p>	<p><b>Document pertinent:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ordre du jour de la réunion: T-PVS/Agenda(2019)6</li> </ul> <p><b>Résultats attendus:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'ordre du jour de la réunion est adopté</li> </ul>
10H00-10H10	<p><b>3. INTRODUCTION PAR LE SECRETARIAT: OBJECTIFS DE LA REUNION ET RESULTATS ATTENDUS</b></p> <p>Présentation par Iva Obretenova, Secrétaire de la Convention de Berne</p> <p>Questions et réponses</p>	<p><b>Document pertinent:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ordre du jour de la réunion: T-PVS/Agenda(2019)6</li> </ul> <p><b>Résultats attendus:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les participants sont informés des résultats attendus de la réunion</li> </ul>
10H10-10H40	<p><b>4. LES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES EN GEORGIE</b></p> <p>Présentation par le Dr Irakli Shavgulidze, Directeur, NACRES</p> <p>Questions et réponses</p>	<p><b>Résultats attendus:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les participants sont informés de la situation Géorgie en matière d'EEE</li> </ul>
10H40-11H00	<p><b>5. MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE EUROPEENNE SUR LES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES: RAPPORTS DE PARTENAIRES</b></p> <p>5.1 Progrès dans l'application du Règlement 1143/2014 de l'UE relatif aux espèces exotiques envahissantes, par Spyridon Flevaris, Responsable de politiques à la DG Environnement de la Commission européenne</p> <p>Questions et réponses</p>	<p><b>Résultats attendus:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les participants sont informés des progrès réalisés par les partenaires de la Convention en lien avec la Stratégie européenne sur les espèces exotiques envahissantes</li> </ul>
11H00-11H20	<b>PAUSE-CAFÉ</b>	
11H20-12H30	<p><b>5. MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE EUROPEENNE SUR LES EEE: RAPPORTS DE PARTENAIRES (SUITE)</b></p> <p>5.2 Bilan de la mise en œuvre du programme de Classification des impacts environnementaux des taxons exotiques (EICAT) de l'UICN, by Kevin Smith, Responsable de programme à l'UICN pour les espèces exotiques</p> <p>5.3 Progrès dans l'application du Code conduite européen sur les EEE et la chasse, par M. Tom Van De Maele, Service juridique, Fédération des</p>	<p><b>Résultats attendus:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les participants sont informés des progrès réalisés par des partenaires de la Convention en lien avec la Stratégie européenne sur les espèces exotiques envahissantes</li> </ul>

	Associations de chasse et de conservation de la faune sauvage de l'UE (FACE) Questions et réponses	
<b>12H30-14H00</b>	<b>PAUSE DÉJEUNER</b>	
<b>14H00-15H10</b>	<p><b>6. MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE EUROPEENNE SUR LES EEE ET DES CODES DE CONDUITE DE LA CONVENTION DE BERNE A L'ECHELON NATIONAL: RAPPORTS NATIONAUX</b></p> <p>Présentations orales par les Parties à la Convention de Berne</p> <p>Questions et réponses</p>	<p><b>Document pertinent:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- formulaire pour les rapports des Parties - T-PVS/Inf(2019)9</li> <li>- synthèse des rapports nationaux – T-PVS/Inf (2019)11</li> </ul> <p><b>Résultats attendus:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les participants sont informés des initiatives et mesures mises en œuvre au plan national par d'autres Parties contractantes de la Convention de Berne, pertinentes pour la Stratégie européenne sur les EEE</li> </ul>
<b>15H10- 15H40</b>	<p><b>6. MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE EUROPEENNE SUR LES EEE ET DES CODES DE CONDUITE DE LA CONVENTION DE BERNE A L'ECHELON NATIONAL: RAPPORTS NATIONAUX (SUITE)</b></p> <p>6.1 Gestion des EEE dans l'environnement marin et terrestre et dans les eaux intérieures de la Turquie, Dr İrfan UYSAL, Responsable des EEE et Directeur de la Division des AMP, ministère de l'Agriculture &amp; des Forêts</p> <p>6.2 Stratégie contre les espèces exotiques envahissantes dans l'Arctique (ARIAS) et film sur les EEE dans l'Arctique, Johnna Niemivuo-Lahti, Conseillère, ministère de l'Agriculture et des Forêts de la Finlande, et Melanie Josefsson, Agence suédoise de l'Environnement, Unité UE</p>	<p><b>Document pertinent:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- formulaire pour les rapports des Parties - T-PVS/Inf(2019)9</li> <li>- synthèse des rapports nationaux – T-PVS/Inf (2019)11</li> </ul> <p><b>Résultats attendus:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les participants sont informés de la situation en matière d'EEE en Turquie et des initiatives prises dans le cadre de la Stratégie contre les espèces exotiques envahissantes dans l'Arctique</li> </ul>
<b>15H40-16H00</b>	<b>PAUSE-CAFÉ</b>	
<b>16H00-17H00</b>	<p><b>7. ÉLABORATION DE NOUVEAUX OUTILS NON CONTRAIGNANTS</b></p> <p>7.1 Projet d'orientations sur le commerce électronique et les EEE, présentation par Andrea Monaco, consultant de la Convention de Berne</p> <p>Examen du projet de document d'orientation par le Groupe et questions/réponses</p>	<p><b>Document pertinent:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Draft Guidance on IAS and e-commerce : T-PVS/Inf(2019)2</li> </ul> <p><b>Résultats attendus:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le projet de document d'orientation est examiné et des commentaires et suggestions d'améliorations sont donnés à l'auteur</li> </ul>
<b>17H00-17H30</b>	<p><b>7. ÉLABORATION DE NOUVEAUX OUTILS NON CONTRAIGNANTS (SUITE)</b></p> <p>7.2 Projet d'orientations sur la communication à propos des EEE, par Camilla Orlandi, consultante de la Convention de Berne</p> <p>Examen du projet de document d'orientation par le Groupe et questions/réponses</p>	<p><b>Résultats attendus:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le projet de document d'orientation est examiné et des commentaires et suggestions d'améliorations sont donnés à l'auteur</li> </ul>

**Mardi 25 juin 2019**

<b>9H00-9H30</b>	<b>7. ÉLABORATION DE NOUVEAUX OUTILS NON CONTRAIGNANTS (SUITE)</b>  7.3 Examen des deux projets de documents d'orientation	<b>Résultats attendus:</b>  - <b>Le Groupe d'experts décide s'il convient de communiquer les documents d'orientation au Comité permanent pour adoption éventuelle, par le biais d'une Recommandation</b>
<b>9H30-10H10</b>	<b>8. ÉTUDE SUR LES PATHOGENES EXOTIQUES ET LA VIE SAUVAGE EN EUROPE</b>  Présentation par Ricardo Scalera, consultant de la Convention de Berne, d'un projet avancé de l'étude, de ses objectifs et de ses premières conclusions  Questions et réponses	<b>Résultats attendus:</b>  - <b>Le Groupe d'experts est informé de l'étude et de ses objectifs et donne des commentaires et des suggestions à l'auteur</b>
<b>10H10-10H30</b>	<b>9. PROPOSITIONS AU COMITE PERMANENT DE LA CONVENTION DE BERNE: ACTIVITES FUTURES</b>  Discussion des aspects sur lesquels le Groupe d'experts de la Convention pourra concentrer ses efforts à l'avenir	<b>Résultats attendus:</b>  - <b>Le Groupe d'experts prépare une liste de questions qu'il pourra traiter à l'avenir</b>
<b>11H00-11H30</b>	<b>PAUSE-CAFÉ</b>	
<b>11H30-11H40</b>	<b>10. ELECTIONS DU (DE LA) PRESIDENT(E) ET DU (DE LA) VICE-PRESIDENT(E)</b>	<b>Résultats attendus:</b>  - <b>Le (la) Président(e) et le (la) Vice-Président(e) du Groupe sont élus</b>
<b>11H40-11H50</b>	<b>11. PROCHAINE REUNION DU GROUPE D'EXPERTS DES EEE, DATE ET LIEU</b>	<b>Résultats attendus:</b>  - <b>La date et le lieu de la prochaine réunion du Groupe d'experts (en 2021) sont fixés</b>
<b>11H50-12H00</b>	<b>12. QUESTIONS DIVERSES</b>	
<b>12H00-12H30</b>	<b>13. CLÔTURE DE LA RÉUNION</b>  Le Président du Groupe d'experts prononce les paroles de clôture et les conclusions de la réunion	<b>Résultats attendus:</b>  - <b>La réunion du Groupe d'experts est close</b>
<b>12H30-14H00</b>	<b>PAUSE DÉJEUNER</b>	
<b>14H00-19H00</b>	<b>DEPART POUR LA VISITE SUR LE TERRAIN DANS LE PARC NATIONAL DE MTIRALA</b>	